



## COMMUNIQUE DU PÔLE HSE

### **Protocole COVID-19 du SMPFC toutes catégories confondues. Indice B**

- Arrivée au stade séparément des joueurs en respectant les gestes barrières (pas d'embrassade, pas de serrage des mains, ni de check, distance d'un mètre entre chaque personne).
- Pas d'utilisation des vestiaires ni des douches, donc les joueurs arrivent changés, avec leur sac si nécessaire et leur gourde personnelle. Ni d'ouverture d'aucune salle, ni de distribution de bouteilles d'eau.
- Les bars seront ouverts à la discrétion d'un accord entre les municipalités et le SMPFC.
- Toute personne (joueur, joueuse, parent, dirigeants, public, éducateurs, ...) devra porter OBLIGATOIREMENT un masque en entrant sur l'enceinte des stades.
- Pour SAVENAY, les tribunes seront autorisées avec un protocole de mise en place (à définir). A PRINQUIAU, interdiction jusqu'à nouvel ordre. Les spectateurs pourront rester debout sans toucher les mains-courantes ou amener un siège.
- Le public a interdiction de déambuler autour du terrain sans masque. Interdiction de prêter du matériel pour s'asseoir et devra garder son masque en toute circonstance.
- Toute personne en entrant et en sortant de l'enceinte du stade devra se laver les mains avec du gel hydroalcoolique.
- Désinfection OBLIGATOIRE des mains de chaque joueur ou joueuse par du gel hydroalcoolique mis à disposition par le club avant l'entrée sur le terrain.
- Le SMPFC demande à ce que chaque joueur ou joueuse dispose d'un sac fermé pour y mettre sa gourde et son masque afin d'éviter que cela traîne au sol.
- Le covoiturage est autorisé. Mais comme pour un bus, le SMPFC demande à ce que les personnes de plus de 11 ans portent un masque.
- Avant le début de l'entraînement, l'éducateur désigné remplira la liste de toutes les personnes présentes (modèle en annexe). Cette liste est gardée pendant 30 jours. Elle sera mise à disposition des autorités sanitaires en cas de visite inopinée ou sur demande.  
Ce document rappellera les règles sanitaires pour l'entraînement.
- Le matériel et les ballons nécessaires pour l'entraînement auront été mis en place avant la séance par l'éducateur désigné. Pendant l'entraînement, s'il y a besoin de bouger le matériel (coupelles, jalons, ...), il n'y a que l'éducateur désigné qui est autorisé à le déplacer. Les joueurs n'ont pas l'autorisation de toucher ou de déplacer le matériel. A la fin de la séance, c'est ce même éducateur désigné qui ramasse le matériel et les ballons.
- Les chasubles ne sont pas autorisées pendant l'entraînement.
- Les éducateurs porteront un masque de protection pendant l'entraînement (masque personnel et individuel apporté et ramené par chaque éducateur). Lors des phases statiques, ils veilleront à la

distance d'un mètre entre les joueurs, lors des phases en mouvement les contacts sont autorisés. La pratique normale du football est autorisée pendant les entraînements.

- Nous limitons l'accès de chaque terrain à 30 personnes (2 équipes de 14 joueurs + 2 dirigeants).

- A la fin de l'entraînement :

→ Désinfection IMPERATIVE des mains de chaque personne par du gel hydroalcoolique mis à disposition par le club à la sortie du terrain.

→ Les joueurs repartent séparément en respectant les gestes barrières (pas de douche).

→ L'éducateur désigné ramasse le matériel et les ballons. Il désinfecte le matériel par pulvérisation d'eau de javel sur celui-ci (pulvérisateur et gants jetables mis à disposition dans le local matériel par le club). Il met de côté les ballons utilisés dans un sac à ballon prévu à cet effet. Ces ballons ne seront pas utilisés pendant 48 heures (conformément au Protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif aux accueils collectifs des mineurs sans hébergement du 17 juillet 2020 : la mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, crayons, etc.) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

**A MALVILLE**, pour l'entraînement des féminines nous demandons l'ouverture d'une toilette. Le club fournira des lingettes désinfectantes à cette catégorie pour désinfection après chaque utilisation.

**A SAVENAY, MALVILLE et PRINQUIAU**, le club mettra à disposition des poubelles pour récupérer les masques et les lingettes de désinfection.

Le Club demande que ces poubelles soient vidées régulièrement par les services municipaux après appel du Club.

**A SAVENAY, MALVILLE et PRINQUIAU**, une signalétique de FLUX et un affichage spécifique seront mis en place sur chaque stade.

Le Pôle Hygiène-Sécurité-Environnement, le 02 septembre 2020.

